



**Réunion du 16 Mars 2015**  
**2015/004**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-02* **Objet : AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée les diverses dispositions et décisions prises concernant ce dossier.

Dans un contexte budgétaire difficile, les dotations de l'Etat connaissant une baisse significative, la capacité d'investissement de la commune n'étant pas extensible, le réseau routier en bon état, il signale qu'il a demandé à procéder au changement d'affectation de la subvention d'un montant de 20 640 € sollicitée par la précédente municipalité et octroyée dans le cadre de la revoyure des Contrats de Territoire 2010/2015 pour des travaux de voirie communale à l'opération citée en objet.

Il propose de réactualiser et de modifier le plan de financement comme suit en tenant compte du résultat de l'ouverture des plis:

**Récapitulatif des lots :**

- Espace multisport : (résultat ouverture des plis)
  - Terrassement 21 360.00 € HT
  - Equipement 33 611.75 € HT
- Equipements divers :
  - Tables (résultat ouverture des plis) 1 164.00 € HT
  - Jeux enfants etc.... (non attribués) 11 864.47 € HT
- Aménagement paysager :
  - Végétaux (résultat ouverture des plis) 3 798.97 € HT
  - Abattage, broyage, paillage 4 840.00 € HT
  - Préparation des sols 986.00 € HT
- Lot « serres » (non attribué) 850.00 € HT

**Montant Total HT : 78 475.19 € HT**

**Plan de financement :**

- Conseil Général « Contrat de Territoire » 26.30% 20 640.00 €
- Réserve parlementaire 10.20 % 8 000.00 €
- DETR 23.50 % 18 445.00 €
- Autofinancement 31 390.19 € HT + la TVA

**Echéancier des Travaux**

- ❖ Démarrage : Mars 2015
- ❖ Durée : Décembre 2015

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, à l'unanimité :

- ✓ Accepte la proposition émise ci-dessus concernant le plan de financement.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et prendre toutes les décisions pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-03* **Objet : PRESERVATION DES SITES DE PRODUCTION DU GRANIT DE LANGUEDIAS**

M. le Maire rappelle :

- que régulièrement chaque conseiller a été informé des démarches effectuées par les différents acteurs liés au devenir des sites d'exploitation sur la Commune.
- Que par ordonnance en date du 18 février 2015, le Juge commissaire de la procédure de liquidation judiciaire de la SCOP GRANIOUEST COOPFA du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc a autorisé le liquidateur judiciaire à céder en l'état, es qualité de gré à gré, pour un prix net vendeur de 12.500 € au profit de M. Marc de BEAUFORT, ou toute autre personne morale qu'il se substituera, et conformément à l'offre d'acquisition diverses parcelles de terrain situées :
  - Commune de Languédias au lieu-dit « Le Houx » et cadastrées section B numéros 225\*226\*222\*223\*227\*228\*230\*247\*249\*1133\*1134 et section C numéro 35.

**Réunion du 16 Mars 2015**  
**2015/004**

- Commune de Languédias au lieu-dit « Les Dépendances de Bel-Air et du Houx » cadastrées section A numéros 292\*569\*570\*950\*951\*954 et section B numéros 139\*202\*253.
- Commune de la Landec au lieu-dit « Les Dépendances de la Métrie, cadastré section ZI N° 118.
- Qu'il a été convenu avec la SIC DANIEL représentée par M. Marc DE BEAUFORT que les parcelles situées sur la Commune de Languédias au lieu-dit « Le Houx » et cadastrées section B numéros 225\*226\*223\*227\*228\*230\*247\*249\*954\* 1133 et 1134 soient acquises par la Commune de Languédias pour un montant de 4 000 € (courrier du 02 Mars 2014).
- Qu'une estimation de la valeur des ensembles immobiliers a été estimée par M. de MONGLIN, expert immobilier à Saint-Brieuc.
- Que Maître SIMON, notaire à Saint-Brieuc est chargé de la gestion administrative des actes liés à cette transaction.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Emet un avis favorable :
  - concernant l'acquisition des parcelles situées sur la Commune de Languédias au lieu-dit « Le Houx » et cadastrées section B numéros 225\*226\*223\*227\*228\*230\*247\*249\*954\* 1133 et 1134 pour un montant de 4 000 € plus les frais de notaire et tout autre frais liés à cette acquisition.
  - Pour confier à Maître SIMON, notaire à Saint-Brieuc, le soin de rédiger l'acte notarié et tout autre document nécessaire.
  - Donner pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives et signer tous les documents (acte notarié etc...) nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu en compagnie des adjoints le vendredi 13 mars à 10 h 30 en mairie, M. DERIBOUX, Commissaire au redressement productif auprès de M. le Préfet de Région, des représentants de la Région, Marc de BEAUFORT afin de faire le point sur les « carrières de granit de Languédias ».

Il précise que des subventions d'investissements pourraient être allouées pour une entreprise qui viendrait s'installer et fait part du projet de M. Marc DE BEAUFORT.

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-04* Objet : **ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

M. Le Maire rappelle :

- ✓ la réglementation concernant la réalisation du PAVE
- ✓ que le diagnostic d'accessibilité des EPR et IOP est en cours d'élaboration par la Sté FormAccès
- ✓ que chaque conseiller a été destinataire du devis du CDG ainsi que du plan de masse matérialisant le périmètre du PAVE ( 0.850Km).

Il présente le devis d'un montant de 326.40 € établi par le CDG des Côtes d'Armor concernant l'élaboration du Plan de Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré :

- accepte le devis établi par le CDG pour un montant de 326.40€ TTC.
- Donne pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires concernant ce dossier.

**Réunion du 16 Mars 2015**  
**2015/004**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-05* **Objet : AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* PREPARATION DES SOLS**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée les diverses dispositions et décisions prises concernant ce dossier.

Il précise qu'il est nécessaire de préparer le sol avant de mettre en place les plantations et fait part des offres qu'il a en sa possession.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- De confier à la SARL Alain HERVE de Lamballe les travaux de sol pour un montant TTC de 2 088 €.
- Que cette dépense sera inscrite à l'opération 192 « Aménagement de l'ancien terrain des sports » au compte 2315

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-06* **Objet : AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* PAILLAGE**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée les diverses dispositions et décisions prises concernant ce dossier.

Il précise qu'il est prévu de mettre en place du paillage au niveau des plantations et fait part des offres qu'il a en sa possession.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- De confier à la Société Travaux Forestiers du Mené de Trémoré les travaux d'amendement agricole (paillage) pour un montant TTC de 2 145.00 €.
- Que cette dépense sera inscrite à l'opération 192 « Aménagement de l'ancien terrain des sports » au compte 2315

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-07* **Objet : AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* LOT VEGETAUX**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée les diverses dispositions et décisions prises concernant ce dossier.

Il précise qu'il manque des végétaux et a demandé un devis complémentaire qui s'élève à 90 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- De donner son accord pour acquérir des végétaux supplémentaires pour un montant de 90 € HT
- Que cette dépense sera inscrite à l'opération 192 « Aménagement de l'ancien terrain des sports » au compte 2315.

**Les sujets ci-dessous n'étant pas à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire demande s'ils peuvent être examinés ou alors inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine séance.**

**A L'unanimité des membres présents, la décision est prise de les étudier et de prendre les décisions qui s'imposeront.**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-08* **Objet : ASSOCIATION ON BOUQUINE DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire de la demande de subvention et du document de présentation émanant de l'Association On Bouquine.

Il précise que les bénévoles de l'association interviennent à la médiathèque de Plélan, organisent des ateliers et des animations.

**Réunion du 16 Mars 2015**  
**2015/004**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 50 €
- Charge M. le Maire de prendre contact avec Mme La Présidente afin de l'inviter à venir présenter l'association, leurs activités et leurs projets lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-09* **Objet : ACQUISITIONS DE MATERIELS**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que :

- ✓ par délibération en date du 20 Février 2015, il a été décidé d'acquérir 2 chariots de transport dont un avec une housse et un marche-pied
- ✓ L'agent qui occupe le poste de cantinière a repris ses fonctions au 1<sup>er</sup> Mars 2015 et a demandé un faitout moins haut.
- ✓ L'ensemble (chariots, housse, marche-pied et faitout) a été commandé auprès de la Sté LABEL Table de Vézin le Coquet pour un montant TTC de 1 020.36€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable concernant les acquisitions faites.
- Décide :
  - D'inscrire ces dépenses au programme 187 « Acquisitions de Matériels »
  - De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-10* **Objet : VENTE TERRAIN COMMUNAL**

M. le Maire informe l'assemblée :

- ✓ Qu'il a été contacté par les propriétaires riverains de la parcelle B 686 dite « Le Champ Rieux » appartenant à la commune, au sujet des chênes dont le bois d'émonde fait de l'ombre sur leur propriété.
- ✓ Qu'il s'est rendu sur place et qu'il a constaté que les branches devraient être élaguées depuis plusieurs années.
- ✓ Que cette parcelle est en friche, pas facile d'accès et non constructible.
- ✓ Qu'il a demandé à la DDFP de Saint-Brieuc, Service des Domaines, une estimation de la valeur vénale du terrain et fait part de l'estimation.

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à ce dossier.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré, décide :

- De mettre en vente ce terrain au prix de 2 000€ détaillé comme suit :
  - 1 500 € selon la détermination de la valeur vénale réalisée par le service des domaines pour le terrain.
  - 500 € pour le bois qui pourra être valorisé comme « Bois de chauffage »
- De confier la rédaction de l'acte notarié à M<sup>o</sup> KERHARO, notaire à Plélan le Petit.
- Que les frais de notaire ou tout autre frais lié à cette opération seront à la charge des acquéreurs.

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-11* **Objet : ACQUISITIONS TERRAINS**

M. le maire informe l'assemblée qu'il a reçu Mme Céline LEGOUX qui possède une maison à la Beauflaie et des terrains le long de la rivière qu'elle souhaite vendre. Autrefois, il existait un accès le long du cours d'eau entre le village de la Beauflaie et Beaulieu.

Il rappelle les dispositions prises concernant l'aménagement du secteur de la Beauflais.

Il propose d'acquérir ces terrains ce qui permettrait de protéger la rivière, de créer une nouvelle liaison piétonnière entre la Beauflaie et Beaulieu et de créer un lieu convivial.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

**Réunion du 16 Mars 2015**  
**2015/004**

- Donne son accord pour acquérir les parcelles appartenant à Mme Céline LEGOUX.
- Charge M. le Maire de négocier le prix d'achat des terrains.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents concernant ce dossier.

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-12* **Objet : CHAPELLE et EGLISE de SAINT-RENE**

M. le Maire rappelle :

- que chaque conseiller a été destinataire du document réalisé par M. Jean GUERIN, Président de l'Association Chemins et Patrimoine de Languédias.

(dans ce document, on y trouve, la localisation, l'histoire et l'évolution de la chapelle, les actions menées pour la sauvegarde des vestiges etc.)

- Que cette chapelle appartient à Mme Yvonne ROBERT résidant à St-René.
- Que le bâtiment fait parti d'une parcelle agricole actuellement exploitée.
- Que M. Jean GUERIN, Président de l'association Chemins et Patrimoine de Languédias, participant à la commission « Patrimoine, Chemins de randonnées » a rencontré Mme Yvonne ROBERT.

M. le Maire fait part :

- ✓ du compte rendu de M. GUERIN concernant son entrevue avec Mme ROBERT entre autre la volonté de cette dernière de céder à la commune les vestiges de la chapelle afin de la sauvegarder.
- ✓ des différents contacts établis avec les organismes susceptibles de soutenir l'action de sauvegarde des vestiges de cet édifice.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et de Mme JEHANNO, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Souhaite que ces vestiges soient sauvegardés
- Prend acte de la proposition de Mme ROBERT et l'accepte.
- Mandate M. le Maire pour rencontrer Mme ROBERT afin de finaliser la cession de la Chapelle au profit de la commune.
- Autorise M. le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-13* **Objet : SITE INTERNET**

M. Le Maire passe la parole à M. Amans GAUSSEL qui présente le site en cours de construction. Celui-ci précise que l'architecture du site a été mise en place par M. Alain ESCOT en lien avec la commission Communication.

Pour se rendre sur le site, il suffit de taper [www.languedias.fr](http://www.languedias.fr)

Y seront insérés :

- les comptes rendus des conseils municipaux, les projets communaux etc.,
- sur la page « Découvrir Languédias », les chemins de randonnées, les sites patrimoniaux, des photos etc.,
- la présentation des associations et des entreprises,
- Les actualités, les infos pratiques sur la commune etc..

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-14* **Objet : BULLETIN MUNICIPAL**

M. Le Maire donne la parole à Mme Marina DEROUILLAC qui présente la maquette du nouveau bulletin.

On y trouvera :

- La page d'accueil avec le « mot du Maire »
- Les aménagements en cours (celui de la Burie et du terrain des sports)
- La charte du conseil
- Les festivités, activités, loisirs.
- Les produits bios locaux à la cantine
- Les entreprises, le mot des associations
- Les infos générales et pratiques.

**Réunion du 16 Mars 2015**  
**2015/004**

Mme DEROUILLAC demande à chacun de bien vouloir rapidement lui faire « remonter » les infos et les éventuelles modifications à apporter aux différents articles. Chacun est bien conscient que la mise en forme d'un bulletin municipal demande beaucoup de temps et de travail à Marina et à Amans. De ce fait, il est prévu de revoir comment travailler sur la confection du bulletin qui pourrait être annuel en reprenant le contenu du site « Internet » afin que cela ne soit pas trop « lourd » pour la commission communication. Il faudrait également impliquer la population, travailler davantage en collectif.

**Présentation du livret d'accueil**

Mme DEROUILLAC présente la maquette du livret d'accueil qui sera disponible à l'accueil de la mairie.

Elle demande à chacun d'en prendre connaissance de lui faire « remonter » les éventuelles modifications à y apporter.

Vu l'heure tardive, le nombre important de sujet évoqué, la durée des débats, M. le Maire propose que les deux derniers sujets à savoir l'Adhésion « Bruded » et la Cotisation annuelle AMF 22, prévus dans l'ordre du jour soient reportés et inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui aura lieu en avril.

A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition de M. le Maire.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Contrat de Territoires 2015/2020**

M. le Maire rappelle :

- Que chaque conseiller a été destinataire du courrier en date du 09 février 2015 émanant du Président du Conseil Général relatif la mise en place des nouveaux contrats de territoires pour la période 2015-2020.
- qu'il a participé à la réunion du vendredi 20 février 2015 à 17 h 30 à Corseul.

Il demande à chacun de réfléchir afin de déterminer quels projets communaux la commune souhaite voir inscrits.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.  
Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Jérémy DAUPHIN

**Intervention de M. Frédéric REVAULT, chef du Centre de Secours d'Yvignac la Tour.**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-01* Objet : **TAUX IMPOSITIONS ANNEE 2015**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-02* Objet : **AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-03* Objet : **PRESERVATION DES SITES DE PRODUCTION DU GRANIT DE LANGUEDIAS**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-04* Objet : **ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-05*Objet : **AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* PREPARATION DES SOLS**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-06* Objet : **AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* PAILLAGE**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-07* Objet : **AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* LOT VEGETAUX**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-08* Objet : **ASSOCIATION ON BOUQUINE, DEMANDE DE SUBVENTION**

**Réunion du 16 Mars 2015  
2015/004**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-09* Objet : **ACQUISITIONS DE MATERIELS**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-10* Objet : **VENTE TERRAIN COMMUNAL**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-11* Objet : **ACQUISITIONS TERRAINS**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-12* Objet : **CHAPELLE et EGLISE de SAINT-RENE**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-13* Objet : **SITE INTERNET**

*Séance du 16 Mars 2015 n° 2015-004-14*Objet : **BULLETIN MUNICIPAL, .Présentation du livret d'accueil**

**QUESTIONS DIVERSES**

Contrat de Territoires 2015/2020

**SIGNATURES**

<b>Jean-Yves NEDELLEC</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint	<b>Graziella WERNER</b> 2 <sup>ème</sup> Adjointe	<b>Christian GICQUEL</b> 3 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Anne JEHANNO</b>
<b>Marina DEROUILLAC</b>	<b>Jérôme THOMAS</b>	<b>Hélène DANIEL</b>	<b>Kerry SHEPPARD</b>
<b>Amand GAUSSEL</b>	<b>Yannick JAMEAULT</b>		